

LA ROQUE D'ANTHÉRON

FRANCE Bouches-du-Rhône

19e Marche populaire Internationale

Agrément ministériel national 20 juin 2006
Reconnue de mission d'utilité publique par
l'agrément 012156 du 2 août 2001



Marche Populaire Gourmande

Organisé par l'Office de tourisme en partenariat avec l'association LAPLACE

DIMANCHE 19 MAI

Membre FFSP : F0957 Visa FFSP : 2024-13-102-E

A l'occasion de son inauguration, prenez le départ au
Parc intergénérationnel des Adrechs - Bernard Bigot,
pour une randonnée GOURMANDE de 12 km en colline

DÉPARTS ÉCHELONNÉS DE 8H30 À 9H30
CAFÉ ET CROISSANT OFFERTS
STANDS GOURMANDS EN COLLINE



Tarif : licence de participation 3€
Gratuit pour les -16 ans. Infos au 04 42 99 00 26



Partenaires de la F.F.S.P.

LA ROQUE
D'ANTHÉRON
OFFICE DE TOURISME



Informations aux participants

Organisateur /Inscriptions (facultatif) :

Office de tourisme de La Roque d'Anthéron

Directrice : Bénédicte ROUSSY

13 cours Foch -13640 LA ROQUE D'ANTHERON

04 42 99 00 26 - 06 19 42 54 41

tourisme@ville-laroquedantheron.fr

www.ffsp.fr
facebook.com/ivv.france
contact@ffsp.fr

Départ et arrivée :

Parc des Adrechs- Bernard Bigot - 13640 La Roque d'Anthéron

Horaires : Départ libre de 8h30 à 9h30 - Dernier retour au stand de départ à 12H30.

Parcours : 12 km, difficulté moyenne (forte montée de 3 km)

Ouvert à tous ; les enfants de moins de 12 ans doivent obligatoirement être accompagnés. Possibilité d'un itinéraire de sécurité de 6 km.

Licence de participation : La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de 3 € ou une cotisation pour une licence famille de 6 € (enfants gratuits jusqu'à 16 ans). Portant les timbres de contrôle, elle donne droit au tampon IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Assurance : La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF. L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Ravitaillement : Café et croissants offert au départ et apéritif au retour. Ravitaillement proposé sur 2 points de contrôle.

Possibilité de restauration à l'arrivée dans les restaurants du village.

Avis important : Interdiction absolue de fumer et d'allumer un feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

Secourisme : Premier secours : CCFF : 06 65 53 40 33

Urgence : 112

La randonnée aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.